

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
SITE DE GRENOBLE**

Le directeur général du Centre national d'enseignement à distance,

- Vu les articles R. 426.1 à R 426.24 du Code de l'éducation relatifs au Centre national d'enseignement à distance et en particulier l'article R426.10 ;
Vu le décret du 1er août 2011 portant nomination de Monsieur Serge Bergamelli, directeur général du Centre national d'enseignement à distance ;
Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier sur le Centre national d'enseignement à distance ;
Vu l'arrêté du 11 février 2008 portant désignation de l'autorité chargée du contrôle financier sur les établissements publics administratifs des secteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;
Vu La procédure de visa préalable d'engagement des dépenses du Cned ;
Vu la décision n°2015-05 du directeur général, portant nomination du directeur du site du Cned de Grenoble.

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur Alain RETAILLEAU, directeur du site du Cned de Grenoble, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned l'ensemble des actes expressément mentionnés ci-dessous ainsi que ceux figurant à l'annexe 1 à la présente décision :

- conventions de location de salles du Cned (sous réserve du respect du modèle type et de la grille tarifaire validés par le secrétariat général).
- conventions d'accueil d'inscrits dans des établissements scolaires aux fins de participation à des activités telles que TD, TP ou examens (sous réserve du respect du modèle type validé par le secrétariat général et en l'absence d'impact financier).
- contrats de vacation pédagogique (sous réserve du respect des procédures internes, des modèles types et du vademécum validés par le secrétariat général).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain RETAILLEAU, délégation est donnée à Monsieur Damien AMILHAT, chef de service administratif et financier, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Cned, les actes expressément mentionnés à l'annexe 1.A à la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur Damien AMILHAT, porteur de la « carte d'achat », est habilité par délégation du Directeur général du Cned, à effectuer des commandes et à en attester le service fait dans le cadre du programme « carte achat », sous réserve du respect du règlement interne d'utilisation de la carte d'achat validé par le secrétariat général

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien AMILHAT, délégation est donnée à Monsieur Patrice HACHETTE, agent logistique et de maintenance, afin de pouvoir effectuer des commandes et en attester le service fait dans le cadre du programme « carte achat », sous réserve du respect des conditions précisées à l'alinéa précédent.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain RETAILLEAU, délégation est donnée à Monsieur Sylvain BIGOT, chef du service des formations et des services, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned les actes mentionnés à l'annexe 1.B à la présente décision.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain RETAILLEAU, délégation est donnée à Madame Karine DIMIER-CHAMBET, chef du service scolarité et exploitation commerciale, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned les actes expressément mentionnés à l'annexe 1.C à la présente décision.

ARTICLE 6 : Sont expressément exclues de la présente délégation les correspondances engageant politiquement et juridiquement l'établissement.

ARTICLE 7 : La présente délégation remplace toute délégation préexistante relative au site du Cned de Grenoble et prend effet à compter de sa date de signature.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général et le directeur du site de Grenoble sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée sur l'intranet du Cned.

ARTICLE 9 : Cette décision sera notifiée au secrétaire général, aux directeurs de site, aux directeurs métiers, à l'agent comptable ainsi qu'à chaque agent à qui la présente accorde délégation de signature.

Fait à Chasseneuil Futuroscope, le **17 FEV. 2015**

Serge BERGAMELLI
Directeur général du Cned



Annexe 1 : Actes pour lesquels la signature du directeur général du Cned est déléguée

A. Gestion des ressources humaines

- Décision de refus suite à une demande de stage au sein du Cned
- Convention de stage des stagiaires effectuant un stage au sein du Cned (hors stages gratifiés) :
- Décision de fin anticipée d'un stage
- Plan de prévention des risques et de sécurité

B. Gestion des vacataires pédagogiques

- Autorisations de cumul d'activité des personnels extérieurs à l'établissement et amenés à exercer une activité au Cned en tant qu'employeur secondaire

C. Gestion des services à l'inscrit

Attestations et certificats

- Certificats de scolarité, attestations d'inscription
- Certificats d'assiduité et notamment ceux sollicités pour un inscrit en formation professionnelle continue
- Attestations de fin de formation et bilan de fin de formation
- Attestations d'inscription à un stage de formation – AISF
- Attestations d'entrée en stage de formation – AESF
- Attestations de statut étudiant/non étudiant
- Formulaires de prise en charge par les financeurs
- Notifications conditionnelles de bourses
- Relevés de notes
- Décision d'attribution du fond social lycéen
- Certificat de radiation, Exeat
- Déclaration aux mairies des élèves de moins de 16 ans scolarisés au Cned

Traitement des réclamations et suivi des dossiers d'inscrits

- Décision suite à une réclamation (remboursement, report, transfert de formation...)
- Communication de dossiers suites aux demandes de communication du dossier ou livret scolaire d'un élève par un établissement scolaire.
- Notification aux inscrits des propositions d'orientation
- Décisions relatives aux demandes de positionnement

Stages

- Conventions de stage et avenants pour les inscrits du Cned établies conformément au modèle type élaboré par le SG/DAJ.
- Décision relative à la validité d'un stage

Divers :

- Certificats administratifs (pour la comptabilité)

